

établissement de cette nouvelle Chambre, & un Règlement de la manière & de la forme dont on doit y procéder, & le 7. les nouveaux Commissaires s'assemblerent pour la première fois dans le Couvent des grands Augustins à Paris, où on fit publiquement lecture des Lettres Patentes du Roi données à cet effet, scellées le 29 Septembre, & enregistrées par ladite Chambre ledit jour 7. après l'Audience, sur la requisition de Mr. Vattand, qui en a été nommé Procureur General. Voici copie de ces Lettres.

Lettres Patentes du Roi.

LOUIS, &c. A nos amez & feaux les Srs. d'Armenonville, Rouillé du Coudray, Foucault, de la Houffaye, de la Rochepot, de Chateaufneuf, Ferrand, & de Machault, Conseillers en nôtre Conseil d'État: & à nos amez & feaux les Srs. de Gourgues, d'Herbigni, Maboul, de Morangis, de Maupeou, de la Granville, Orti de Vignory, Poncher, de la Vigerie, Doublet de Persan, Bertin, Midorge, Ollier de Touquin, Rossignol, Regnault, le Ferron de Villayer, de Signy, le Gras, de Fontanieu, de Tournay, de Talhouet, de Bonnel, Mandat & du Puy, Conseillers en nos Conscils, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, *Salus.* N'ayant pas jugé à propos par de grandes considérations d'établir une Chambre de Vacstions à *Pontoise*, où Nous avons transféré nôtre Cour de Parlement de Paris par nôtre Declaration du 22. Juillet dernier; la Justice que Nous devons à nos Sujets, Nous oblige de commettre d'autres Juges auxquels ils puissent s'adresser pour l'obtenir aussi promptement que la nature des affaires